

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 21 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 21 septembre à 17 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de St Michel en Brenne, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 13 septembre 2021

Présents :

Mesdames et Messieurs MAROTTE, THOMAS, BARRE, FLEURY, DANVY, CAMUS, ROBERT, DAUBORD, SCHNEIDER, BOSCARINO, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, VALET et DROZDZ

Absents excusés :

Monsieur Christophe JUBERT a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse MAROTTE

Madame Annie DOUADY a donné pouvoir à Monsieur Hervé FLEURY

Monsieur David PORCHER

Monsieur Dominique GODET représenté par son suppléant Monsieur Adrien BARRE

Monsieur Christian BORGEAIS, représenté par sa suppléante Madame Catherine DROZDZ

Assistaient également :

Mesdames CARCA, PAULMIER, CHAGNON et LEBLANC, Monsieur COULON

Madame Christelle CHAMBARD, DGS.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 juillet 2021

Le Président donne lecture du procès-verbal de la session du conseil communautaire en date du 28 juillet 2021.

Madame CARCA intervient concernant le FPIC, le Président avait annoncé que la CDC réfléchirait sur le « fonctionnement », notamment au niveau des travaux de voirie, si les communes ne souhaitent pas reverser le FPIC. Ce point n'a pas été stipulé dans le compte-rendu, précise-t-elle.

Le conseil communautaire l'approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Nathalie LEBLANC est désignée secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur Adrien BARRE

Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Affaires économiques :
 - Bail location local de l'ancienne boulangerie de Saulnay
 - Acquisition d'une parcelle pour réserve foncière
- Personnel : création d'un poste de conseiller numérique
- Ordures ménagères : contrat type pour la reprise et le recyclage du standard plastique « flux développement »
- Finances :

- Exonérations de TEOM pour 2022
- Décisions modificatives budgets Principal et Logements
- Remboursement d'électricité par une locataire
- Vente de l'ancien véhicule 9 places ALSH
- Tourisme : renouvellement de la convention d'objectifs « Destination Brenne »
- Voirie : création d'un piste cyclable et piétonne « Le routin »
 - Résultat de la consultation pour les travaux
 - Plan de financement prévisionnel

Affaires économiques

N°06/01-2021 - Bail de location du local de l'ancienne boulangerie de SAULNAY

Monsieur le Vice-Président chargé du développement économique informe le conseil communautaire de la demande de Monsieur Fabrice DUCAT, gérant de la SASU Honore Catering, qui souhaite louer les locaux de l'ancienne boulangerie de Saulnay. Le Président propose d'accepter cette demande. Il rappelle que le prix de location est fixé à 348 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la demande de location des locaux de l'ancienne boulangerie de Saulnay au prix de 348 € HT par mois à compter du 15 octobre 2021.

Le Président est autorisé à signer le bail d'occupation avec la SASU Honore Catering pour la location des locaux de l'ancienne boulangerie de Saulnay.

Une caution équivalente à un mois de loyer sera demandée.

N°06/02-2021 – Acquisition d'une parcelle pour réserve foncière

Monsieur le Vice-Président chargé du développement économique informe le conseil communautaire de l'inscription en réserve foncière d'une parcelle pour la création future de zone économique au PLU de la commune de Mézières en Brenne.

Compte tenu de la saturation de la Zone d'Activités communautaire des Noraies, il propose que la communauté de communes se porte acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée YI 11, classée en zone AUY (zone *urbaine - sous-secteur d'urbanisation future à vocation d'activités artisanales ou commerciales*) au PLU, d'une superficie d'environ 8 hectares qui sera précisée après l'intervention du géomètre, appartenant à Messieurs Adrien et Laurent LECHON pour un montant de 60 000 € TTC.

Une division parcellaire étant nécessaire, le Président propose de confier cette opération au cabinet de géomètres DAYOT - Géotop 97- de Buzançais.

Monsieur TELLIER s'interroge sur le prix de la terre. Sébastien LALANGE précise que le prix proposé est situé entre le prix de la terre agricole et celui du terrain constructible.

Monsieur THOMAS s'interroge sur la répartition territoriale des Zones d'Activité. Monsieur LALANGE précise qu'il est possible d'installer les bâtiments à vocation économique dans les communes qui n'ont pas de ZA si leurs documents d'urbanisme l'ont prévu.

Monsieur TELLIER considère que « *les plus grosses communes pompent tout* ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée YI 11, Commune de Mézières en Brenne, d'une superficie d'environ 8 hectares dont la surface sera précisée après l'intervention du géomètre, appartenant à Messieurs Adrien et Laurent LECHON pour un montant de 60 000 € TTC.

Le conseil charge le cabinet de géomètre JC DAYOT – Géotop 97 de Buzançais, de réaliser la division parcellaire de ladite parcelle, et décide que l'acquisition sera régularisée par acte notarié rédigé par Maître Bruno LUTHIER Notaire à Mézières-en-Brenne.

Il est précisé que les frais d'acte seront à la charge de la Communauté de Communes.

Personnel

N° 06/03-2021- Création d'un poste de conseiller numérique contractuel

Monsieur le Président rappelle la délibération n°02/26-2021 relative à la création de poste et notamment d'un poste d'animateur numérique à temps complet.

Il convient de préciser qu'il s'agit d'un poste d'agent contractuel à temps complet sous contrat à durée déterminée de 18 mois renouvelable une fois à compter du 1^{er} octobre 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, précise que le poste d'animateur numérique créé par délibération n°02/26-2021 est un poste d'agent contractuel à temps complet sous contrat à durée déterminée de 18 mois renouvelable une fois à compter du 1^{er} octobre 2021.

Monsieur le Président précise que le jury a reçu 7 personnes et a retenu la candidature de Madame Aurélie LA-CHAUME de la Pérouille qui embauchera le 16 octobre 2021.

Collecte sélective

N°06/04-2021 – contrat type pour la reprise et le recyclage du standard plastique « flux développement »

Monsieur le Vice-Président en charge des Ordures Ménagères rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Cœur de Brenne assure la collecte emballages plastiques dans le cadre de la collecte sélective.

La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri sur le territoire de cœur de Brenne a fait basculer notre collectivité vers un modèle de tri à deux standards plastique. Ainsi, notre collectivité va être amenée à produire un nouveau flux d'emballages sur le centre de tri du SYMTOM : le flux développement.

Il précise que CITEO est en mesure de proposer aux collectivités une offre de reprise de ce flux. Aussi, il propose de signer un contrat avec CITEO pour la reprise et le recyclage du standard plastique « flux développement ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du vice-Président en charge des ordures ménagères, et autorise le Président à signer ledit contrat ainsi que toutes pièces y afférent.

Finances

N° 06/05-2021- Exonérations de TEOM pour les établissements assujettis à la Redevance Spéciale Ordures Ménagères

Monsieur le Vice-président chargé de la collecte et du traitement des ordures ménagères, rappelle au Conseil Communautaire, la délibération n°07/04-2001 du 28 décembre 2001, instaurant la redevance spéciale Ordures Ménagères. Il précise que les établissements concernés par la Redevance Spéciale Ordures Ménagères sont également assujettis à la Taxe ordures ménagères. Aussi, en application de l'**Article 2333 -78 du Code Général des Collectivités Territoriales**, il propose d'ordonner l'exonération de la taxe ordures ménagères des établissements suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Site de Bellebouche - Mézières-en-Brenne Propriétaire : Commune de Mézières-en-Brenne

- Local commercial cadastré section AM n°202 - N°INVAR : 0116324 N
- Local commercial cadastré section AM n°147 - N°INVAR : 0116320 F
- Local commercial cadastré section AM n°197 - N°INVAR : 0119825 J
- Local professionnel cadastré section AM n°197 - N°INVAR : 0100005 A

Village Vacances de Bellebouche – Mézières-en-Brenne Propriétaire : Commune de Mézières-en-Brenne

- Local commercial cadastré section AM n°446 - N°INVAR : 0118173 F

Parc Animalier de la Haute Touche – Obterre Propriétaire : Muséum d'Histoire Naturelle -Paris

- Local commercial cadastré section AV n°94 - N°INVAR : 0115416 J
- Local professionnel cadastré section AV n°94 - N°INVAR : 0119246 J
- Local professionnel cadastré section AV n°82 - N°INVAR : 0118370 T

Entreprise Noiseraie Production- Mézières-en-Brenne Propriétaire : SCI du Bocage
 - Local commercial cadastré section A n°832 - N°INVAR : 0042962 A

Maison de retraite – Mézières-en-Brenne Propriétaire : Maison de Retraite Résidence de la Brenne
 Cet établissement étant un EPHAD, il est déjà exonéré de droit.

Camping - Mézières-en-Brenne Propriétaire : Commune de Mézières-en-Brenne
 Cadastéré section F n°294, 574 et 625, aucun local n'est répertorié sur cette parcelle

Camping - Migné Propriétaire : Commune de Migné
 Cadastéré section E n°350 aucun local n'est répertorié sur cette parcelle

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en application de l'**Article 2333 -78 du Code Général des Collectivités Territoriales**, décide d'exonérer les locaux commerciaux assujettis à la redevance spéciale ordures ménagères listés ci-dessus, de la taxe ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2022.

N° 06/06-2021 – Budget « Principal » - Décision modificative N°3

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes sur le Budget Principal 2021 :

- **Dépenses d'investissement**
 2183 -148 F2 Matériel informatique écoles + 7 000 €
- **Recettes d'investissement**
 1311-148 F2 Subvention label écoles + 7 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Le président précise qu'il s'agit de dépenses et recettes consécutives à l'obtention, après le vote du budget 2021, d'une subvention pour l'équipement informatique des écoles maternelles de Martizay et Mézières en Brenne.

N° 06/07-2021 – Budget « Logements » - Décision modificative N°2

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes sur le Budget Logement 2021 :

- **Dépenses d'investissement**
 165-01 F7 Remboursement de cautions + 2 000 €
 020-01 F7 Dépenses imprévues - 2 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

N° 06/08-2021 – Demande de remboursement de frais d'électricité par une locataire

Monsieur le Vice-Président chargé de logements informe le Conseil Communautaire que l'abonnement à la fourniture d'électricité du logement 24 bis rue des Dames à Migné, occupé par Madame Pauline Baudiment ayant tardé, il convient de lui demander le remboursement de la somme de 76.29 €. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande le remboursement de la somme de 76,29 € auprès de Madame Pauline BAUDIMENT, et, autorise le Président à émettre le titre de recette correspondant.

N° 06/09-2021 – Vente de l'ancien minibus 9 places du service Enfance Jeunesse

Monsieur le Président rappelle la délibération N° 05/04-2021 relative à l'acquisition d'un nouveau minibus 9 places pour le service enfance jeunesse. Il présente la proposition d'achat de l'ancien minibus dont le moteur est hors service qu'il a reçu du garage BARRE de Mézières en-Brenne pour un montant de 1 000 € TTC qu'il propose d'accepter. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Tourisme

N° 06/10-2021 – Renouvellement de la convention d'objectifs Destination Brenne

Monsieur le Vice-Président chargé du tourisme donne lecture du projet de convention d'objectifs pour l'office de Tourisme « Destination Brenne ». Il propose au conseil d'approuver cette convention et d'autoriser le Président à la signer. Messieurs CAMUS et DAUBORD respectivement Président et Trésorier de Destination Brenne, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs pour Destination Brenne jointe au présent compte rendu et autorise le Président à la signer.

Voirie

N° 06/11-2021 – Résultat de la consultation pour la création d'une piste cyclable et piétonne de liaison entre ST Michel-en-Brenne, Mézières en Brenne et l'étang du Couvent dite « Le Routin »

Monsieur le Président de la commission consultative MAPA rappelle la délibération N° 06/05-2020 du 26 octobre 2020 relative au projet de création d'une piste cyclable et piétonne de liaison entre St Michel-En-Brenne, Mézières-en-Brenne et l'étang du Couvent et la réserve Naturelle de Chérine. Il informe le conseil communautaire qu'une consultation pour les travaux de la création de cette piste a été lancée.

La dématérialisation de l'avis et de la procédure a été faite via La Nouvelle République sur le site <http://www.pro-marchespublics.com>, le 7 juillet 2021. L'information a été relayée sur les sites de la Communauté de Communes Cœur de Brenne <https://www.coeurdebrenne.fr> et du département de l'Indre <https://www.indre.fr>. Une publication dans l'édition papier de la Nouvelle République est parue le 12 juillet 2021. La date limite de réception des offres était fixée au 30 septembre 2021 à 17h00.

Conformément à l'avis de la commission consultative MAPA réunie les 31 août et 21 septembre 2021, le Président propose d'attribuer le marché à l'entreprise BTS Travaux Publics du Pont Chrétien (36800) pour un montant total de 119 595 € HT soit 143 514 TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine les décisions du Président, et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2021.

N° 06/12-2021 – Projet de création d'une piste cyclable et piétonne de liaison entre ST Michel-en-Brenne, Mézières en Brenne et l'étang du Couvent, dite « Le Routin » : plan de financement Prévisionnel

Monsieur le Président rappelle la délibération N° 01/06-2021 du 9 février 2021 relative au plan de financement prévisionnel du projet de création d'une piste cyclable et piétonne de liaison entre St Michel-En-Brenne, Mézières-en-Brenne et l'étang du Couvent. Compte tenu du résultat de la consultation des entreprises, il convient d'adapter le plan de financement de cette opération et d'autoriser le Président à déposer les demandes de financement auprès de l'Etat et de la Région Centre- Val de Loire.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût du projet :

Travaux	150 084,20 € HT
Tva 20%	30 016,84 €
Total TTC	180 101,04 €

Plan de financement prévisionnel :

Etat - DETR 50 %	75 042,10 €
Région Centre - Plan vélo 30 %	40 025,26 €
Reste à la charge de la CDC 20%	63 996,32 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que présenté, et autorise le Président à déposer les demandes de financement auprès de l'Etat et de la Région Centre- Val de Loire.

Monsieur TELLIER intervient en fin de séance concernant le courrier du Président de la Communauté de Communes adressé à tous les conseillers municipaux de Migné. Il demande si le même bilan pour chaque commune a été communiqué à tous les conseillers municipaux des autres communes.

Monsieur Camus affirme que chaque année le rapport d'activités permet à tous de savoir ce que la CDC a fait pour chacune des communes. Il rappelle que ce document obligatoire est à la disposition du public et qu'il le veut volontairement, détaillé, pour assurer la transparence des actions de la CDC.

Monsieur CAMUS revient sur le travail qui a été réalisé pour la révision des charges transférées. Il avait organisé une réunion publique à laquelle il avait invité l'intégralité des conseillers municipaux, et pas seulement les conseillers communautaires. La communication a donc été très bien faite dans notre CDC.

Monsieur TELLIER rappelle que la CDC a fait un emprunt pour le restaurant de Migné mais que c'est elle qui va toucher les loyers du commerce et du logement pendant 50 ans. Il considère que « *la CDC va gagner de l'argent !* » Il précise qu'à Migné il arrive à faire de choses sans la CDC ; dernièrement il a rénové la mairie. Aussi, il considère que « *la CDC n'est pas indispensable* ».

Madame CARCA rappelle qu'avec la localisation des ZA sur Mézières, c'est bien pour la commune de Mézières qui en a les avantages.

Monsieur LALANGE rappelle que l'ancienne Taxe professionnelle devenue Contribution Foncière des entreprises est versée dans le tronc commun, elle profite donc à tout le territoire.

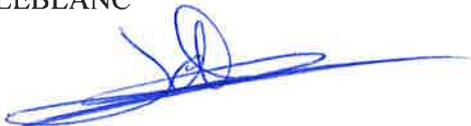
Madame CARCA s'interroge sur la répartition géographique des services sur le territoire. La commune de Migné est excentrée, les habitants n'utilisent pas certains services publics tels que la crèche... Elle reconnaît néanmoins l'investissement de la CDC sur l'école de Migné. Elle précise que la commune de Migné a aussi des contraintes qu'elle doit financer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h00.

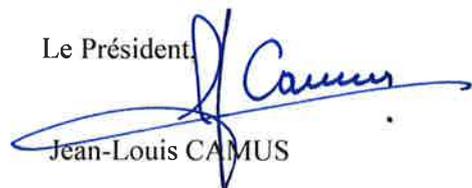
St Michel en Brenne, le 22 septembre 2021

La Secrétaire de séance

Nathalie LEBLANC



Le Président



Jean-Louis CAMUS

Publié et affiché le : 5/10/22